

Meslay-du-Maine

Emmaüs : ces collégiens lancent une collecte



Les jeunes du conseil de la vie collégienne avec Tony Coiplet, d'Emmaüs, Stéphanie Moussu, conseillère principale d'éducation, et Jean-Noël Gaultier, principal.

PHOTO : QUEST-FRANCE

L'idée

Un caisson de collecte est actuellement stationné devant le collège Maurice-Genevoix dirigé par le principal Jean-Noël Gaultier. Les donateurs ont jusqu'au 23 février pour apporter vêtements, livres, vaisselle, jouets...

Le conseil de la vie collégienne mène un projet écosolidaire en partenariat avec Emmaüs 53 et la communauté de communes de Meslay-Grez. Agathe Oger, élève, présente l'action : « Une benne de collecte est installée près de l'entrée administrative du collège. Nous sommes tous invités à donner des meubles, des vêtements, des objets de tous les jours, des jeux, des livres... que nous n'utilisons plus. »

« Sensibiliser à l'économie circulaire »

À travers cette collecte, les jeunes veulent « sensibiliser à l'économie circulaire et à la solidarité ». Lylwen Marais précise que cette action « va aider les compagnons d'Emmaüs et donner une deuxième vie aux objets

dont nous avons plus l'utilité ».

Cette collecte est ouverte à tous. « On peut déposer directement les dons dans le caisson sur des créneaux horaires précis ou les déposer à la vie scolaire du collège. » Tous les dons en bon état seront revendus par Emmaüs 53. « Et ceux qui ne sont pas en bon état iront dans un centre de tri et seront recyclés », explique Agathe Oger.

Tony Coiplet, salarié d'Emmaüs, est intervenu dans toutes les classes. « L'objectif est de faire connaître Emmaüs et ses actions de solidarité et d'économie circulaire. Les jeunes ont pu découvrir un film sur l'Abbé Pierre et nos actions. »

Les familles, élèves, enseignants, personnel de l'établissement et les particuliers peuvent déposer leurs dons dans le caisson chaque jour d'école de 8 h 15 à 8 h 45, de 13 h 30 à 13 h 45 et de 16 h 30 à 17 h. En dehors de ces horaires, le dépôt est possible au sein du collège.

Vendredi 16 février, de 17 h à 20 h, ouverture du collège pour recueillir les dons.

La Mini Entreprise



Neuf collégiens ont créé leur mini-entreprise

Meslay-du-Maine — Ils ont 14 ans et ont créé LME Maurice-Genevoix, mini-entreprise éphémère qui vend des boîtes de produits bio locaux. Ils étaient accompagnés par l'association Entreprendre pour apprendre.

L'idée

Marc Estivalet et Romain Hodé sont professeurs au collège Maurice-Genevoix à Meslay-du-Maine. Ils ont constitué un groupe de neuf élèves de 4^e pour créer une mini-entreprise. « L'idée était de faire travailler des élèves, qui ne sont pas très à l'aise avec les cours standards, sur un projet de création d'entreprise. À travers cette action, ils ont fait du français, des mathématiques sans s'en apercevoir. »

Une première pour le collège. À raison de 3 heures par semaine, les jeunes ont réalisé une étude de marché, mené une enquête auprès des particuliers, visité des entreprises, démarché les partenaires, réalisé la communication, la partie administrative... « Un gros travail mais nous avons toute l'année pour le faire », explique Côme Candeloro, un des élèves.

Une boîte proposant des produits locaux

Avant de se lancer dans toutes ces démarches, les jeunes ont dû réfléchir à l'activité de leur entreprise. « On a pensé à créer un stylo incassable, un séchoir solaire... Mais le plus simple était la box », poursuit Marius Mottais. Dans leur box, on trouve 5 produits tels que du quinoa, du miel, de la spiruline, des pois cassés... « On propose 3 box différentes. Tous ces produits proviennent de deux entreprises locales : la vracquerie et du Miel au sucre », ajoute Rose Gomez Pinheiro.

Le choix des produits s'est fait en fonction des réponses apportées par les particuliers lors d'une enquête menée par les jeunes. Et pour mener à bien ce projet, les jeunes ont fait



Les jeunes chefs d'entreprise avec leurs enseignants et le principal du collège Maurice-Genevoix.

PHOTO : QUEST-FRANCE

appel au collège. « Nous avions besoin d'un budget de 257 €. Le collège a ouvert une régie à notre intention ». La vente des box va permettre de rembourser le collège et le bénéfice ira à l'association LM Petits Pas.

« Cela m'a donné confiance »

« C'était super intéressant et aujourd'hui, je me dis que je suis capable de faire quelque chose. Cela m'a donné confiance, confie Côme. Les

neuf chefs d'entreprise sont unanimes. On a appris plein de choses et on était entièrement investis. On est contents de l'avoir fait ».

« On a découvert des élèves différents »

« Avec ce projet, on a découvert des élèves différents. Ils ont appris à s'exprimer, à déléguer des tâches, à travailler ensemble, à prendre des décisions. On les accompagnait seulement. Ils ont fait tout le boulot

et ils peuvent en être fiers », s'exclament les enseignants.

En effet, LME Maurice Genevoix a remporté deux labels lors du festival des mini-entreprises. « Le label argent pour la relation client et stratégie commerciale et le label bronze pour la responsabilité sociale et environnementale ».

Pour commander des box, une adresse mail : epamauricegenevoix@gmail.com

MESLAY. DES COLLÉGIENS CRÉENT LEUR MINI-ENTREPRISE

Des produits bios et locaux

Neuf collégiens ont créé leur mini-entreprise et commercialisent depuis quelques jours des box composées de produits bios et locaux.



Six des neuf jeunes entrepreneurs avec le directeur du collège et leurs professeurs d'anglais et de mathématiques.

Ils sont neuf collégiens scolarisés en classe de 4^e à Maurice-Genevoix, pas forcément à l'aise avec les études standards. Pour leur montrer qu'il existe d'autres moyens d'acquiescer des compétences, leurs professeurs de mathématiques et d'anglais, Marc Estivalet et Romain Hodé, leur ont proposé en début d'année de relever un défi : créer une mini-entreprise pour concevoir et commercialiser un produit. « Cette proposition s'inscrit dans le cadre de l'association Entreprendre pour apprendre, explique Marc Estivalet. C'est une association nationale qui regroupe toutes les microentreprises dans les collèges et lycées et permet aux jeunes de 14 à 25 ans de créer leur entreprise avec le soutien de leur établissement. Cette expérience favorise l'acquisition des compétences dans un cadre plus pratique. » À raison de trois heures par semaine, les collégiens se

sont retrouvés avec leurs professeurs pour réfléchir à leur projet. « Nous avons commencé par réaliser un tableau pour recenser ce qu'il était possible de faire techniquement et financièrement, explique Côme, 14 ans. On avait pensé créer un stylo incassable ou un séchoir solaire mais on n'avait pas le matériel nécessaire. Alors, après avoir interrogé pendant plusieurs semaines les gens qui viennent sur le marché, on a décidé de créer une box avec des produits bios et locaux. » C'est ainsi que vendredi 9 juin ils étaient sur la place du marché pour présenter le fruit d'une année de travail : une box en carton contenant dif-

férents produits alimentaires (lentilles, quinoa, pois cassés, graines de tournesol, etc.) reconditionnés en sachet de 100 g ou 200 g, et du miel d'un producteur meslinois.

Récompensés par deux labels

Chaque box étant vendue 15 €, les bénéfices seront reversés à l'association LM Petits Pas. Cette expérience a permis aux élèves « d'être plus autonomes », « d'apprendre le fonctionnement d'une entreprise », ou de se rendre compte « que les cours pouvaient être plus intéressants comme ça ».

Cela « nous a boostée et donné confiance », expliquent à tour de rôle Côme, Rose, Marius ou Ilan. Leur entreprise, baptisée LME 53, a été récompensée par un label d'argent pour la relation client et la stratégie commerciale, et par un label de bronze pour la responsabilité sociale et environnementale. Remis par l'association Entreprendre pour Apprendre, ces labels ont effectivement de quoi leur redonner confiance en l'avenir et en leur capacité.

Pratique : les box peuvent être commandées par mail à epamauricegenevoix@gmail.com ou sur Instagram à lme.53

